



**Consortium pour le monitoring des violations
des droits de l'homme pendant la période électorale
de l'année 2020 au Burundi**

Numéro 007 du 18 juillet 2020

***BULLETIN BIMENSUEL SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL DE 2020
AU BURUNDI***

INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par le présent bulletin, du 1^{er} au 15 juillet 2020, les organisations de la société civile burundaise membres du consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale ont relevé des allégations de violations, des violations et des atteintes aux droits de l'homme ainsi que des faits sécuritaires liés à l'intolérance politique. Ces atteintes, violations et allégations de violations qui ont été enregistrées au cours de cette période font état d'au moins 1 membre du parti CNL tué, 3 membres du parti CNL enlevés dont 1 femme et 9 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.



Ces violations et atteintes aux droits de l'homme ont été particulièrement commises contre des membres du parti CNL candidats aux élections collinaires prévues en date du 24 août 2020.

Parmi les présumés auteurs identifiés figurent des agents du SNR, des policiers, des administratifs et des membres de la milice Imbonerakure.

Ce bulletin relève également les cas d'une permanence du parti CNL vandalisée, d'une interdiction de construction d'une maison à un membre du parti CNL, de menaces contre des membres du parti CNL et d'attaques ayant causé 2 blessés parmi des militants du parti CNL.

LES GRANDS TITRES

0. INTRODUCTION

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE

II. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour toute communication avec ce consortium, contacter Madame Justine Nkurunziza, présidente de la COSOME : Numéro de téléphone : +1 (613) 302-0729 E-Mail : cosome.cosome@gmail.com . Consultez aussi les sites web : www.cosome.org, www.ligue-iteka.bi, www.forscburundi.org, www.sostortureburundi.org, www.aprodhasbl.org & www.acatburundi.org

CONTENU

INTRODUCTION.....	P. 1
CONTENU.....	P.2
SIGLES ET ABREVIATIONS	P.3
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE.....	P.4
I.1. UNE PERSONNE TUEE PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	P.4
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	P.4
I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS	P.3
I.4. DES ATTAQUES ET AFFRONTMENTS ENTRE DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES.....	P.6
I.5. DE LA DESTRUCTION MECHANTE	P.7
I.6. DES INTIMIDATIONS ET DU HARCELEMENT CONTRE DES MEMBRES DU PARTI CNL	P.7
II. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	P.8

SIGLES ET ABREVIATIONS

<i>CNDD-FDD</i>	<i>: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force pour la Défense de la Démocratie</i>
<i>CNL</i>	<i>: Congrès National pour la Liberté</i>
<i>OPJ</i>	<i>: Officier de la Police Judiciaire</i>
<i>SNR</i>	<i>: Service National de Renseignement</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE

I.1. UNE PERSONNE TUEE PAR DES GENS NON IDENTIFIES

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

I.1. UNE PERSONNE TUEE PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 9 juillet 2020, sur la colline Kirombwe, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Jackson Nzigirabarya, membre du

parti CNL originaire de la même colline, a été retrouvé poignardé, mutilé et ligoté dans sa bananeraie. Selon des sources sur place, dans la nuit du 8 juillet 2020, à 20 heures, Jackson a répondu à un appel téléphonique et est parti pour une rencontre avec la personne qui l'avait téléphoné mais il n'est pas revenu. Les mêmes sources révèlent que des mobiles politiques seraient derrière cet assassinat car il était un mobilisateur politique du parti CNL dans cette localité.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une femme membre du parti CNL enlevée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 4 juillet 2020, sur la colline Gisitwe, zone Ntega, commune Ntega, province Kirundo, Euphrasie Miburo, membre du comité collinaire du parti CNL sur cette colline, a été enlevée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Euphrasie a répondu à un appel téléphonique lui disant d'aller vendre son terrain au chef-lieu de la commune Ntega et elle n'est pas revenue. Selon les mêmes sources, son téléphone a été éteint et sa famille l'a recherchée partout mais en vain.

Un membre du parti CNL enlevé en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date 10 juillet 2020, dans un bistrot de vin de banane de la colline Nyamaboko, zone Gisovu, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Anatole Mbazumutima, membre du parti CNL, a été enlevé par des hommes en tenue civile en com-

PLICITÉ avec Pierre Claver Sinzumunsi, un Imbonerakure de cette localité. Des sources sur place précisent que les ravisseurs venaient de la direction de Bujumbura mairie à bord d'une voiture double cabine de couleur blanche et ont repris la même direction après l'enlèvement. Sa famille l'a cherché partout mais en vain.

Un membre du parti CNL enlevé en commune Kanyosha, Bujumbura rural

Une information parvenue à notre rédaction en date du 3 juillet 2020 indique qu'en date du 28 juin 2020, au chef-lieu de la zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Charles Nzigirabarya, membre du parti CNL, résidant dans la localité de Nyagatoke, de la même zone a été enlevé par des gens non identifiés en tenue de police à bord d'un véhicule sans plaque d'immatriculation. Selon des sources sur place, cette victime répondait un rendez-vous qu'il avait eu par téléphone avec une personne qui lui disait qu'il voulait lui donner du travail et, en se rendant au lieu du rendez-vous, il n'est pas revenu chez lui. Sa famille l'a cherché dans tous les cachots de la province Bujumbura rural mais en vain.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS

◆ *Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural*

◆ *Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural*

◆ *Un membre du parti CNL arrêté en commune Kabezi, province Bujumbura rural*

◆ *Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Kirundo*

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 3 juillet 2020, à la 13^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Théodore Vyukusenge, membre du parti CNL, résidant sur cette colline, originaire de la colline Musugi, commune Kanyosha, de la même province, a été arrêté par Samson Nguvu, un Imbonerakure responsable du parti CNDD-FDD sur cette colline. Selon des sources sur place, Théodore a été accusé de n'avoir pas voté pour le parti CNDD-FDD aux élections du 20 mai 2020. Les mêmes sources précisent que la victime a été conduite au cachot du poste de police de la zone Maramvya mais qu'un OPJ qui était sur les lieux a refusé de le mettre au cachot. C'est ainsi qu'il a été alors conduit au cachot du poste de police de la zone Rukaramu sur l'ordre de Gaston Singora, chef de zone Maramvya. En date du 4 juillet 2020, Théodore a été transféré au cachot du parquet de la province Bujumbura rural à Kabezi.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 10 juillet 2020, sur la 12^{ème} transversale Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Simon Nkengurutse,

membre du parti CNL et candidat aux élections collinaires, a été arrêté en raison de son appartenance politique par le prénommé Richard, chef de cette colline et membre du parti CNDD-FDD et a été conduit au cachot du parquet de la commune Kabezi pour y être incarcéré.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date du 4 juillet 2020, sur la colline Gitenga, zone Migeru, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Raymond Banzawitonde, membre du parti CNL, a été arrêté par Tribert Minani, agent du SNR. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir insulté les institutions de la République en affirmant dans un bar que les élections du 20 mai 2020 ont été truquées. Il a été transféré à la prison centrale de Mpimba en date du 6 juillet 2020.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Kirundo

En date du 10 juillet 2020, sur la colline Rwibikara, zone Gisenyi, commune et province Kirundo, Rénovat Nkeshimana, membre du parti CNL et candidat aux élections collinaires, a été arrêté pour outrage au chef de l'Etat par deux Imbonerakure, Fabien Cishahayo et Jean Claude Bizumuremyi accompagnés d'un policier Herménégilde Hajayandi alias Mwarabu.

Selon des sources sur place, il a été détenu au cachot de police de la commune Busoni et son arrestation serait liée aux mobiles politiques visant à l'empêcher de se présenter pour les élections collinaires du 24 août 2020.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Gashikanwa, province Ngozi

En dates du 5 et 6 juillet 2020, sur la colline Gatukuza, commune Gashikanwa, province Ngozi, Emmanuel Ninganza, Aladin Ndayizeye, Révérien Yamuremye et Pierre Miburo, tous membres du parti CNL et candidats aux élections collinaires sur cette colline, ont été arrêtés. Selon des sources sur place, Emmanuel Ninganza a été arrêté par des policiers sur l'avis de recherche d'un OPJ pré-nommé Aimable et a été conduit au cachot communal de police. Trois autres ont été arrêtés le lendemain quand ils rendaient visite à leur confrère Emmanuel Ninganza et ont été détenus au même cachot. Ils ont été accusés de rébellion contre le chef de colline Gatukuza, Révérien Miburo. Ce dernier avait l'intention de bloquer toute candidature qui pourrait lui succéder à la tête de la colline Gatukuza.

♦ *Un membre du parti CNL arrêté en commune Muhuta, province Rumonge*

♦ *Un membre du parti CNL attaqué et blessé en commune Kabezi, province Bujumbura rural*

♦ *Un membre du parti CNL grièvement blessé en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural*

Un membre du parti CNL arrêté en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 6 juillet 2020, sur la colline Nyaruhongoka, commune Muhuta, province Rumonge, Janvier Nibitanga surnommé Mayebo, responsable communal du parti CNL à Muhuta, a été arrêté par Michel Ndikuriyo, responsable du SNR en province Rumonge. Selon des sources sur place, il a été détenu au cachot de la police de la commune Rumonge. Il a été accusé par les responsables du parti CNDD-FDD d'avoir empêché la fraude électorale aux élections du 20 mai 2020 au centre de vote de Nyaruhongoka où il supervisait les élections.

I.4. DES ATTAQUES ET AFFRONTEMENTS ENTRE DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES

Un membre du parti CNL attaqué et blessé en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date du 11 juillet 2020, sur la colline Gakungwe, zone et commune Kabezi, province Bujumbura rural, Stanislas Mbonimpa, commerçant au marché de Kabezi, membre du parti CNL et candidat aux élections collinaires, a été attaqué chez lui par des Imbonerakure dont Térance Sanzurwimo, Nicodème Birihanyuma, Augustin Ntakabanyura et Lubin Masabo. Selon des sources sur place, la victime a été blessée à la tête et au cou à l'aide des machettes. Ses tortionnaires l'accusaient d'avoir refusé de retirer sa candidature pour les élections collinaires prévues en date du 24 août 2020.

Un membre du parti CNL grièvement blessé en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 7 juillet 2020, vers 20 heures, sur la sous-colline Misakura, colline Ijenda rural, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, une grenade a été lancée par une personne

non identifiée blessant grièvement Déogratias Ntiroranya, membre du parti CNL. Selon des sources sur place, la victime a été blessée au niveau du ventre, du genou et des épaules. Les mêmes sources précisent que Déogratias rentrait chez lui en revenant d'un cabaret quand le malfaiteur lui a lancé une grenade devant la porte de son enclos au moment où il demandait à ses enfants de lui ouvrir le portail. Après cette attaque, la victime a été vite évacuée vers l'hôpital d'Ijenda pour des premiers soins puis trans-

férée vers l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura. D'après les mêmes sources, en date du 8 juillet 2020, le nommé Ntakarutimana, cabaretier de la colline d'Ijenda rural où la victime étanchait sa soif a été arrêté et incarcéré au poste de police de Rwibaga, commune Mugongo-Manga, pour enquêtes. Signalons que Déogratias Ntiroranya est candidat aux élections collinaires sur la colline Ijenda qu'il a dirigée de 2015 à 2018 avant d'être limogé parce qu'il avait refusé d'adhérer au parti au pouvoir

1.5. DE LA DESTRUCTION MECHANTE



Une permanence du parti CNL vandalisée en commune et province Muyinga

Dans la nuit du 14 juillet 2020, des gens non identifiés ont détruit à l'aide d'objets métalliques une permanence du parti CNL de la zone Rugari, commune et province Muyinga. Des portes et des fenêtres ont été détruites ainsi que la façade principale de cette permanence.

Rappelons qu'en novembre 2019, cette permanence avait été la cible d'une attaque par des inconnus qui l'avaient vandalisée de la même manière.

♦ Une permanence du parti CNL vandalisée en commune et province Muyinga

♦ Un membre du parti CNL interdit de construire une maison en commune Nyabihanga, province Mwaro

1.6. DES INTIMIDATIONS ET DU HARCELEMENT CONTRE DES MEMBRES DU PARTI CNL

Un membre du parti CNL interdit de construire une maison en commune Nyabihanga, province Mwaro

En date du 7 juillet 2020, sur la colline Muyebe, commune Nyabihanga, province Mwaro, Térance Misigaro, membre du parti CNL, habitant de cette colline, a été interdit de continuer les activités de construction de sa maison dans une parcelle familiale par des Imbonerakure sur l'ordre d'Adrien Ntunzwenimana, administrateur de la commune Nyabihanga. Selon des

sources sur place, ces Imbonerakure l'ont accusé de vouloir construire une permanence du parti CNL et d'avoir détruit des plantations de caféiers pour faire le terrassement. Depuis ce jour, des Imbonerakure ont commencé à faire des rondes au chantier pour empêcher toute tentative de reprise des activités. Rappelons qu'au mois de juin 2020, cette même autorité avait interdit la construction d'une maison à Innocent Niyungeko, membre du parti CNL, sur la colline Gatwe de la commune Nyabihanga pour des motifs similaires.

◆ Deux membres du parti CNL menacés en commune Ntega, province Kirundo

◆ Deux membres du parti CNL menacés en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Deux membres du parti CNL menacés en commune Ntega, province Kirundo

En date du 9 juillet 2020, sur la colline Mwendo, zone et commune Ntega, province Kirundo, Isaac Kabura et Gérard Nshimiye, tous candidats aux élections collinaires du 24 août 2020, ont été obligés de fuir leur colline suite aux menaces de mort par des Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, ils étaient accusés d'avoir refusé de retirer leurs candidatures.

Deux membres du parti CNL menacés en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Dans la matinée du 12 juillet 2020, sur la colline Kibonobono, zone Bugorora, commune Bwambarangwe, Melchiade Ntibampa et Vivace Bazirutwabo, tous candidats aux élections collinaires du 24 août 2020, ont reçu des tracts chez eux les menaçant qu'ils seront exécutés s'ils ne se retirent pas de la course pour lesdites élections.

II. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les organisations de la société civile burundaise membres du consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale déplorent l'intolérance politique marquée par des tueries, des enlèvements et des arrestations arbitraires contre des membres du parti CNL.

Au cours de cette période couverte par ce bulletin, la destruction d'une permanence du parti CNL, l'interdiction de construire une maison à un membre du parti CNL ainsi que des menaces et attaques contre des membres de ce parti ont été rapportées.

Compte tenu de ce qui précède, les organisations de la société civile burundaise membres du consortium recommandent :

Au Gouvernement du Burundi:

- * d'œuvrer pour l'amélioration de l'espace démocratique,
- * de jouer pleinement son rôle de protéger la population sans discrimination,
- * de traduire en justice tous les auteurs des violations des droits de l'homme perpétrées.

Aux membres des partis politiques:

- * de faire preuve de retenue et de tolérance politique pour rassurer une période électorale paisible.

Aux jeunes des partis politiques:

- * d'éviter toute sorte de manipulation et de s'abstenir de comportements violents.

A la population:

- * de rester sereine, solidaire et de ne pas céder aux sollicitations divisionnistes.

Aux partenaires du Burundi:

- * de garder un œil vigilant sur le Burundi dans cette période critique.

Pour toute communication avec ce consortium, contacter Madame Justine Nkurunziza, présidente de la COSOME : Numéro de téléphone : +1 (613) 302-0729 E-Mail : cosome.cosome@gmail.com . Consultez aussi les sites web : www.cosome.org, www.ligue-iteka.bi, www.forscburundi.org, www.sostortureburundi.org, www.aprodhasbl.org & www.acatburundi.org